



## Le recouvrement des impayés en copropriété

Comprendre les mécanismes pour faire les meilleurs choix

(mise à jour du programme : 4/10/2022, version n° : 1)

*L'impayé est une difficulté de gestion, en se formant sur le recouvrement des impayés en copropriété, vous saurez maîtriser les différents mécanismes pour faire les meilleurs choix stratégiques pour la mise en place de la bonne procédure de recouvrement.*

**Durée:** 7.00 heures / 1.00 jour(s)

### Profils des apprenants

- Gestionnaire de copropriété
- Assistant(e) de copropriété
- Comptable copropriété
- Chargé du contentieux / recouvrement

### Prérequis

- Aucun

### Accessibilité :

Formation ouverte aux personnes en situation de handicap.

Contactez le référent handicap qui étudiera les adaptations pouvant être mises en place pour vous permettre de suivre la formation :  
e.lambert@ptc-formation-conseil.fr

### Modalité d'admission :

Sur inscription contactez-nous : [contact@ptc-formation-conseil.fr](mailto:contact@ptc-formation-conseil.fr)

Effectif minimum : 5

Effectif maximum : 14

### Type d'action de formation :

Action de formation

Formation répondant aux critères des formations obligatoires des agents immobiliers (**décret n° 2016-173 du 18 février 2016**)

(Domaine de formation : 300 Spécialités plurivalentes des services)

### Objectifs pédagogiques

- Assimiler les différentes procédures possibles
- Déterminer un choix dans ces procédures
- Suivre le recouvrement de manière optimisée

**PTC Formation et Consulting** | 12 rue Stuart Nantes 44100 |

contact@ptc-formation-conseil.fr | 0768462473

Numéro SIRET: 90901888900016

Société par actions simplifiée (SAS). | au capital de 1000 €

Exonérée de TVA en vertu de l'article 261-4-4°-a du Code Général des Impôts

Numéro de déclaration d'activité: 52440964444 (auprès du préfet de région de: Pays de la Loire)

Cet enregistrement ne vaut pas l'agrément de l'Etat.

## Contenu de la formation

- De la détermination des sommes dues
  - Les obligations du copropriétaire.
  - Les différents types de sommes dues : Provisions, Charges, Avances, Cotisations.
  - Maîtriser le circuit financier d'un syndicat de copropriétaires.
  - Comprendre le rôle de syndic dans la détermination des sommes dues.
  - Le délai de prescription.
  - Choisir entre procédure amiable et procédure judiciaire.
- Au choix de la bonne procédure de recouvrement:
  - Savoir établir un échéancier.
  - De la relance à la mise en demeure.
  - Maîtriser la procédure judiciaire de droit commun.
  - La procédure de recouvrement en cas de vente.
  - Appréhender la « super procédure ».
  - Distinguer les voies d'exécution.
  - Connaître de l'intérêt de l'hypothèque légale.

## Organisation de la formation

### Equipe pédagogique

formateur : Sébastien DEBEAULIEU

Hélène VANDERWEGEN et Emmanuelle BOUSSARIE pour la gestion administrative et financière

### Moyens pédagogiques et techniques

- Accueil des apprenants dans une salle dédiée à la formation.
- Documents supports de formation projetés.
- Formation synchrone en présentiel
- Approche théorique et pratique par une méthode de transmission combinée :
  - Affirmative (basée sur l'exposé pour apports théoriques)
  - Interrogative (participation guidée par le formateur)
  - Démonstrative (exercices pratiques)
  - Applicative (mise en situation, simulation de situations de travail.)
- Mise à disposition sur extranet du participant des documents supports à la suite de la formation.
- Un accompagnement est proposé durant le mois qui suit la formation : Email pour les questions diverses

### Dispositif de suivi de l'exécution de l'évaluation des résultats de la formation

- Feuilles de présence.
- Quiz d'évaluation fin de formation
- Formulaires d'évaluation de la formation.
- Attestation de formation

### Prix :

Pour les salariés:

- sur la base d'une formation en présentiel inter-entreprises : 245.00 € par participant
- sur la base d'une formation en présentiel en intra entreprise ( concernant uniquement vos collaborateurs) : prix sur devis (possibilité de formations sur mesure).

*Vous pouvez bénéficier d'une prise en charge par votre OPCO. Consultez notre site internet pour plus de détail : [www.ptc-formation-conseil.fr](http://www.ptc-formation-conseil.fr)*

**PTC Formation et Consulting** | 12 rue Stuart Nantes 44100 |

contact@ptc-formation-conseil.fr | 0768462473

Numéro SIRET: 90901888900016

Société par actions simplifiée (SAS). | au capital de 1000 €

Exonérée de TVA en vertu de l'article 261-4-4°-a du Code Général des Impôts

Numéro de déclaration d'activité: 52440964444 (auprès du préfet de région de: Pays de la Loire)

*Cet enregistrement ne vaut pas l'agrément de l'Etat.*



PRATIQUE . THÉORIE . COMPÉTENCE  
FORMATION & CONSULTING

Pour les indépendants :  
sur la base d'une formation en présentiel inter entreprise : 245.00 €

*Vous pouvez bénéficier d'une prise en charge par votre FIFPL ou AGEFICE suivant votre statut d'indépendant. Consultez notre site internet pour plus de détail : [www.ptc-formation-conseil.fr](http://www.ptc-formation-conseil.fr)*

**PTC Formation et Consulting** | 12 rue Stuart Nantes 44100 |

contact@ptc-formation-conseil.fr | 0768462473

Numéro SIRET: 90901888900016

Société par actions simplifiée (SAS). | au capital de 1000 €

Exonérée de **TVA** en vertu de l'article 261-4-4°-a du Code Général des Impôts

Numéro de déclaration d'activité: 52440964444 (auprès du préfet de région de: Pays de la Loire)

*Cet enregistrement ne vaut pas l'agrément de l'Etat.*